



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

**Arrêté électoral particulier n°2025-06-16-01 portant
recevabilité des listes de candidat(e)s et des candidatures individuelles s'inscrivant
dans le cadre de l'opération électorale du 24 au 26 juin 2025 de l'université de
Poitiers**

La Présidente de l'université de Poitiers

- VU le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1, L. 719-2 et L. 721-1 à L. 721-3 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 et D. 721-1 à D. 721-8 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives entre les autorités administratives ;
- VU l'arrêté en date du 17 septembre 2024 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la circulaire DGESIP B1-2_2024 du 17 septembre 2024 concernant l'élection des membres des conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel, et professionnel (EPSCP) et la mise à jour du guide électoral ;
- VU les délibérations et recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) relatives au vote électronique, en particulier la délibération CNIL n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet et son rectificatif ;
- VU les statuts de l'université de Poitiers, tels qu'adoptés par la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 et actualisés par la délibération n° CA-10-07-2023-04 du 10 juillet 2023, et notamment leurs articles 38, 58 à 60, 63 à 69, 105 à 107 et 112 à 114 ;
- VU le règlement intérieur de l'université de Poitiers, tel qu'adopté par la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 et modifié par la délibération n°CA-14-06-2024-04 du 14 juin 2024, notamment ses articles 21-1 à 21-6 et 23-6 ;
- VU les statuts et règlements intérieurs des structures internes concernées par l'opération électorale ;

- VU la délibération n°CA-02-12-2024-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 2 décembre 2024, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la décision-cadre permanente relative aux modalités de scrutin par voie électronique pour les élections à l'université de Poitiers en date du 11 octobre 2022 ;
- VU l'arrêté n° DS 19-03-2025-01 en date du 28 mars 2025 portant délégation de signature, au profit de Monsieur Pierre CHABASSE, Directeur général des services, Monsieur Nicolas BOISTAY, Directeur général des services adjoint, Monsieur Lionel VINOURE, Directeur général des services adjoint et Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 20 mai 2025 ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif en date du 16 juin 2025 ;
- VU les Statuts et les Règlements intérieurs des structures internes de l'université de Poitiers ;
- VU les arrêtés électoraux du 22 mai 2025 relatifs aux scrutins prévus en juin 2025 ;
- VU l'arrêté électoral modificatif n°2025-06-16-03 en date du 16 juin 2025.

ARRÊTE

Article 1. Recevabilité des listes de candidat(e)s et candidatures individuelles

Les listes de candidat(e)s et les candidatures individuelles qui suivent sont déclarées recevables pour les scrutins prévus lors de l'élection du 24 juin au 26 juin 2025 et sont arrêtées comme suit :

1. Pour la Commission recherche du Conseil académique de l'université de Poitiers

- Collège Usager(ère)s secteur I :
 - o La liste « Recherche en mouvement »
 - o La liste de Tato TSIKPLONOU et Marylou BUANNIC
- Collège Usager(ère)s secteur IV :
 - o La liste « Doctorants Rosalind Franklin »

2. Pour le Conseil de l'école doctorale Droit et Science politique Pierre Couvrat

- Collège Usager(ère)s :
 - o Assa SAVANE
 - o Clémence BOURRIAU
 - o Tato Hilarius Herwin TSIKPLONOU
 - o Serena ZOGHAIB
 - o Bérénice MICHELET
 - o Pia ELIAS
 - o Hugo FOUREZ-LOOF
 - o Ibrahim SYLLA

3. Pour le Conseil de l'école doctorale Humanités

- Collège Usager(ère)s :
 - o Jean-Baptiste ANDRE
 - o Marie-Reine MOUTON
 - o Samantha MOLINARO

4. Pour le Conseil de l'école doctorale Humains en Société

- Collège Usager(ère)s :
 - o Emmanuella THEODORET
 - o Mariana MANCIERI MUGUERZA
 - o Khaoula CHERQAOU
 - o Mathilde GODELOT
 - o Gaëlle METOIS

5. Pour le Conseil de l'école doctorale Rosalind Franklin

- Collège Usager(ère)s :
 - o Michaël BURTIN
 - o Christelle GUEDON

6. Pour le Conseil de l'unité de recherche FORELLIS

- Collège A :
 - o La liste « Humanités »
- Collège B :
 - o La liste de Malika KAHERAOU et Alexandre MOUSSA
- Collège BIATSS :
 - o La liste de Nathalie FOFANA et Mathilde DUCOS
- Collège Usager(ère)s :
 - o La liste « Doctorants »

7. Pour le Conseil de l'unité de recherche TECHNE

- Collège Usager(ère)s :
 - o Laureline LENEVEZ

8. Pour le Conseil de l'unité de recherche MAPP

- Collège Usager(ère)s :

Pas de candidature déposée

9. Pour le Conseil de l'UFR Droit et sciences sociales

- Collège B :

Pas de candidature déposée
- Collège BIATSS :

Pas de candidature déposée

10. Pour le Conseil de l'UFR Lettres et langues

- Collège A :
 - o Gaëlle FERRE
 - o Robert BONAMY

- Collège BIATSS :

Pas de candidature déposée

11. Pour le Conseil de PIUT 16

- Collège SG :
 - o Béatrice NIERES

12. Pour le Conseil de l'INSPE

- Collège A :
 - o Olga OTERO
- Collège D :
 - o Géraldine HARDOUIN
- Collège E :
 - o Véronique JOUTEAU
 - o Alexandra DEMUTH
- Collège F :

Pas de candidature déposée

13. Pour le Conseil du service commun de documentation

- Collège A :
 - o La liste « SCD -Catégorie A »
- Collège B :

Pas de liste de candidature déposée

- Collège C :

Pas de liste de candidature déposée

Les listes et candidatures concurrentes ont fait l'objet d'un tirage au sort afin de déterminer l'ordre d'affichage, correspondant à l'ordre des listes ci-dessus.

Article 2. Absence de candidature

L'absence de candidature ayant été constatée dans le collège des usager(ère) du conseil de l'unité de recherche MAPP, dans les collèges B et BIATSS du conseil de l'UFR Droit et sciences sociales, dans le collège BIATSS du conseil de l'UFR Lettres et langues, dans le collège F du conseil de l'INSPE, ainsi que dans les collèges B et C du conseil du service commun de documentation, les scrutins prévus aux arrêtés électoraux généraux du 24 au 26 juin 2025 susvisés sont annulés.

Article 3. Listes de candidatures

Pour les scrutins de liste, les candidatures recevables figurent en annexe du présent arrêté.

Article 4. Irrecevabilité des candidatures

La candidature individuelle de Madame Anna MARIGIORIDOU au titre du collège F du conseil de l'INSPE est déclarée irrecevable, en application de l'article D719-21 du code de l'éducation, lequel impose pour ce scrutin que chaque candidature soit présentée sous la forme d'une liste comprenant un candidat titulaire et un candidat suppléant.

Article 5. Publicité et exécution

Le Directeur général des services, ainsi que les Directeurs et les Directrices des composantes, des unités de recherche, des écoles doctorales et du SCD sont chargés et les responsables administratifs sont chargé(e)s en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeur(rice)s par voie d'affichage et tenu à leur disposition sur les lieux de vote.

Le présent arrêté est publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Przemyslaw SOKOLSKI

Fait à Poitiers, le 17 juin 2025

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL



Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

17/06/2025

Annexe : Listes recevables

COMMISSION RECHERCHE DU CONSEIL ACADEMIQUE

COLLEGE USAGER(ERE)S - SECTEUR I

Liste : « Recherche en mouvement »

1	Mme	ZOGHAIB	SERENA
2	Mme	SAVANE	ASSA

Liste de Tato TSIKPLONOU et Marylou BUANNIC

1	M.	TSIKPLONOU	TATO HILARIUS HERWIN
2	Mme	BUANNIC	MARYLOU

COMMISSION RECHERCHE DU CONSEIL ACADEMIQUE

COLLEGE USAGER(ERE)S - SECTEUR IV

Liste « Doctorants Rosalind Franklin »

1	Mme	GUEDON	CHRISTELLE
2	M.	BURTIN	MICHAEL

CONSEIL DE L'UNITE DE RECHERCHE FORELLIS

COLLEGE A

Liste « Humanités »

1	Mme	AYMES	SOPHIE
2	M.	BONAMY	ROBERT

CONSEIL DE L'UNITE DE RECHERCHE FORELLIS

COLLEGE B

Liste « Malika KAHERAOUI et Alexandre MOUSSA »

1	Mme	KAHERAOUI	MALIKA
2	M.	MOUSSA	ALEXANDRE

CONSEIL DE L'UNITE DE RECHERCHE FORELLIS

COLLEGE BIATSS

Liste « Nathalie FOFANA et Mathilde DUCOS »

1	M.	FOFANA	NATHALIE
2	Mme	DUCOS	MATHILDE

CONSEIL DE L'UNITE DE RECHERCHE FORELLIS

COLLEGE USAGER(ERE)S

Liste « Doctorants »

1	Mme	GUERIF	MANON
2	M.	FOFANA	SINALY
3	Mme	GODELOT	MATHILDE

CONSEIL DOCUMENTAIRE

COLLEGE A

Liste « SCD -Catégorie A »

1	Mme	MAUBON	LEA
2	M.	LERIGNIER	REMY

CONSEIL DOCUMENTAIRE

COLLEGE B

Pas de liste de candidature déposée

CONSEIL DOCUMENTAIRE

COLLEGE C

Pas de liste de candidature déposée